



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes LE GRAND-BORNAND, SAINT-JEAN DE SIXT, GLIERES-VAL-DE-BORNE, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, BONNEVILLE

Objet : mise en œuvre des plans de gestion des boisements des berges et sédimentaire de la rivière du Borne et de ses affluents

Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-0354 du 29 janvier 2021 est prescrite sur le territoire des communes du GRAND-BORNAND, SAINT-JEAN DE SIXT, GLIERES-VAL-DE-BORNE, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, BONNEVILLE, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), relative à l'objet susvisé.

Un dossier sera déposé à la mairie du GRAND-BORNAND (*siège de l'enquête*), pendant 30 jours, **du lundi 22 février 2021 à 08h30 au mardi 23 mars 2021 à 17h30 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier sera adressé aux mairies de GLIERES-VAL-DE-BORNE, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Michel MESSIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie du GRAND-BORNAND (*siège de l'enquête*) Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique aux adresses suivantes :
riviere-du-borne-grand-bornand@enquetepublique.net
<http://riviere-du-borne-grand-bornand.enquetepublique.net>

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en mairies du GRAND-BORNAND, GLIERES-VAL-DE-BORNE, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY les :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
Le Grand-Bornand	Jeudi 25 février 2021	09h00-12h00
Glières-Val-de-Borne	Vendredi 05 mars 2021	08h30-12h00
Saint-Pierre-en-Faucigny	Mardi 09 mars 2021	09h00-12h00
Glières-Val-de-Borne	Vendredi 19 mars 2021	08h30-12h00
Le Grand-Bornand	Mardi 23 mars 2021	15h00-17h30

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement



Damien ASSADET